



## Commission Discipline Territoriale Extrait de décision du : 19 mars 2026

### • Excellence +16 M Unique en date du 06 février 2026 (Comité 80)

Président – club B

Classification de la faute : B.2

Motif : Atteinte aux biens et aux espaces réservés – avec circonstances aggravantes.

Pénétration sur l'aire de jeu non autorisée d'une personne du public.

Sanction : Sans suite

**Absence d'éléments probants pour la commission.**

### • Excellence +16 M Unique en date du 06 février 2026 (Comité 80)

Joueur – club B

Classification de la faute : A.2

Motif : Atteinte aux personnes – avec circonstances aggravantes.

Atteinte à la considération.

Sanction : 3 dates dont 2 sursis

**Le joueur a dit à l'arbitre : « tu ne sers à rien »**

### • Excellence +16 M Unique en date du 06 février 2026 (Comité 80)

Joueur – club B

Classification de la faute : A.2 / A.3 / B.4 / C.15

Motif : Atteinte aux personnes et atteinte à l'éthique du sport – avec circonstances aggravantes.

Contestations répétées. Menaces verbales. Pénétration dans le local réservé à l'arbitre.

Autre atteinte à toute nature à l'éthique du sport.

Sanction : 18 dates dont 6 sursis

**Le joueur n'a cessé de contester les décisions arbitres. A traité l'arbitre de menteur. A voulu pénétrer dans le local réservé à la signature de la feuille de match. A profiter de son statut d' élu pour menacer l'arbitre.**



• **Excellence Phase 1 +15 M Poule 3 en date du 08 février 2026**

Joueur – club B

Classification de la faute : A.2

Motif : Atteinte aux personnes – avec circonstances aggravantes.

Injures après match

Sanction : 5 dates dont 3 sursis

**Le joueur mineur a dit à l'arbitre « arbitre enculé ».**

Dominique GAURY

Secrétaire

*Dominique GAURY*

Ludovic FIRMIN

Président de séance

*Ludovic FIRMIN*